Lyon, le 10 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renaturer les rivières pour prévenir les inondations : les 66 lauréats de l'appel à projets reçoivent 30 millions d'euros d'aide

L'appel à projets de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse visant à financer des actions innovantes de renaturation des rivières et de lutte contre les inondations s'est clôturé en juin 2016. Majoritairement portés par les syndicats de rivière, communautés de communes, agglomérations et métropoles, 66 projets ont été sélectionnés pour un montant d'aide de 30 millions d'euros.

Au 1er janvier 2018, la nouvelle compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), créée par la loi métropole de 2014, devra être exercée par les intercommunalités* pour gérer l'eau globalement à l'échelle des bassins versants. Les actions de restauration des rivières et de lutte contre les inondations sont en effet encore trop souvent conduites de façon séparée alors qu'elles sont complémentaires. L'appel à projets de l'agence de l'eau visait donc à encourager un nouveau mode de gestion des rivières : plus respectueux du fonctionnement naturel de la rivière, il améliore aussi la sécurité des habitants vis-à-vis des inondations.

- **Protéger les biens et les personnes**

Le plus grand nombre de projets financés par l'agence de l'eau provient des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur, et concerne principalement les territoires urbains et périurbains, où les crues provoquent de nombreux dégâts humains et matériels.

Les actions destinées à enrayer les inondations sont majoritairement orientées autour de deux axes : **laisser plus d'espace à la rivière** (reculer ou supprimer certaines digues ou seuils, accroitre les champs d'expansion des crues…) et **ralentir les écoulements de l'eau** (créer des méandres, laisser circuler les sédiments…).

- **3 projets emblématiques pour libérer les rivières**

Sur le Tanyari, affluent du Tech : restaurer le caractère naturel de la rivière pour dissiper son énergie.
La commune de Palau Del Vidre (Pyrénées orientales) va élargir le tracé du Tanyari, affluent du Tech, pour éviter les inondations en zone urbanisée. Elle modifie également 3 seuils existants pour permettre la migration des barbeaux méridionaux et des anguilles.

« *Au départ, nous voulions juste élargir le cours d'eau pour limiter les débordements*, explique Marcel Descossy, maire de Palau. *Puis nous avons ajouté une composante écologique avec le syndicat du Tech. Ça prend du temps, mais c'est un projet magnifique : nous allons protéger la population du village, en améliorant le fonctionnement naturel de la rivière* ». Ce projet évalué à 2 M€ est aidé par l'agence de l'eau à hauteur de 1,6 M€.

Sur l'Huveaune : accroître les champs d'expansion des crues pour stocker l'eau.

Le syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune (Bouches-du-Rhône) va restaurer la rivière tout en protégeant un lotissement situé à Auriol en zone d'aléa fort à modéré vis-à-vis du risque d'inondation. Les travaux d'environ 900 000 euros vont reconnecter les lits mineur et majeur de l'Huveaune, créer des zones naturelles d'expansion des crues pour limiter la violence des inondations, et améliorer le bon fonctionnement du cours d'eau.

Présidente du comité de rivière, maire d'Auriol et membre du bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence, Danièle Garcia se dit *« très fière de protéger les riverains, de renaturer cette rivière qui nous tient à cœur, et de lui redonner une place de choix dans les déplacements quotidiens des Auriolais et leurs activités de détente. Comportant également un volet pédagogique, ce projet local s'inscrit dans le cadre contrat de rivière. J'aurai à cœur d'accompagner d'autres projets de ce type sur notre bassin versant ».*

Sur la Bouterne : gérer l'eau par bassin versant

Après avoir mené une réflexion globale à l'échelle du bassin versant, la communauté de communes Hermitage-Tournonais a engagé des travaux sur la Bouterne à Tain l'Hermitage (Drôme) pour protéger la ville des inondations.

« *Suite aux intempéries de 2008 qui avaient causé beaucoup de dégâts, 3 bassins de rétention d'eau ont déjà été créés* », explique André Arzalier, vice-président de la communauté de communes. *Puis, en zone péri-urbaine, nous avons reculé une route pour élargir le lit de la Bouterne de 4 mètres et se protéger d'une crue centennale*.

La végétalisation des berges est en cours. Le plus gros chantier à venir, en amont de Tain où les terrains sont moins vulnérables, consiste à augmenter la capacité de la rivière en favorisant des pentes de berges plus douces afin d'accroître les zones d'expansion des crues et de redonner de l'espace à la rivière ».

Enfin, la suppression de seuils en rivière rétablira la circulation des poissons et des sédiments, limitant ainsi l'érosion des berges. « *Ces aménagements ont nécessité du dialogue avec les riverains et au final, nous espérons que les résultats seront à la hauteur des investissements »*, conclut M. Arzalier. 2,5 millions d'euros de travaux sont prévus dont 920 000 euros d'aides de l'agence de l'eau.

Pour Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, « *ces projets dessinent les contours de la nouvelle compétence Gemapi confiée aux intercommunalités à partir du 1er janvier 2018. Les travaux, les acquisitions foncières et les études qui seront financés dans le cadre de cet appel à projets témoignent de la forte mobilisation des acteurs et de la maturité des réflexions et des actions actuellement en cours sur cette double thématique. L'agence vient de publier un nouveau livret qui présente 20 projets de restauration de rivières parmi les 66 retenus. Les élus trouveront là des informations très concrètes pour les aider à définir la compétence Gemapi dans leurs collectivités* ».

66 projets et 30 M€ d'aide pour renaturer les rivières et lutter contre les inondations

NATURES DES ACTIONS AU SEIN DES PROJETS LAURÉATS PAR TERRITOIRE

Un projet contient plusieurs types d'actions

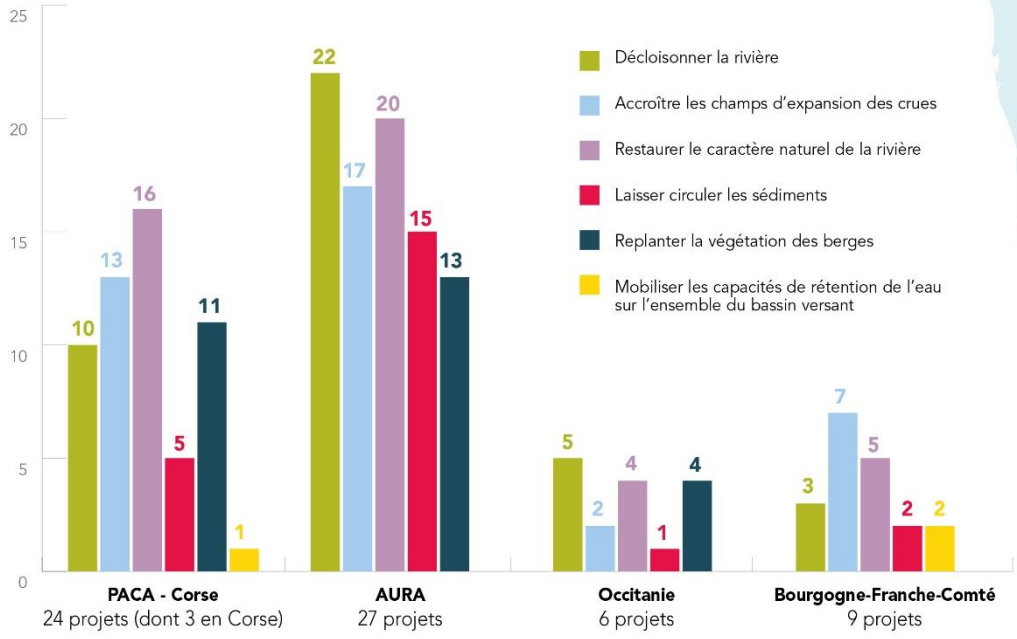

[Téléchargez la carte des projets]

[En savoir plus sur le bilan de l'appel à projets]

**Les intercommunalités pourront transférer ou déléguer cette compétence aux syndicats de rivières (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, EPAGE) et de bassins versants (établissements publics territoriaux de bassins, EPTB).*

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - @SauvonsLeau

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs… Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. L'agence de l'eau emploie 370 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 500 millions d'euros.

> Télécharger le dossier de presse de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr
Agence Amalthea : Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucon@amalthea.fr
Agence Amalthea : Coradine Giannitrapani 04 26 78 27 18 – cgiannitrapani@amalthea.fr